

## CONSIGNES POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE AU SBDU

### RAPPELS IMPORTANTS

**Les dispositions relatives aux demandes non dématérialisées sont applicables uniquement en 2018. Toute demande ultérieure devra être déposée en ligne via Egide, selon des modalités similaires.**

**Il est préférable de prévoir, lors de la signature d'un contrat entraînant exportation de biens à double usage, une clause liant son exécution à l'obtention d'une licence.**

#### **Les documents obligatoires :**

- **Cerfa** 10994\*04 imprimé recto-verso pour les demandes non dématérialisées
- **Facture** pro-forma, indiquant le nom et l'adresse de l'établissement exportateur, le nom et l'adresse de facturation et le nom et l'adresse de livraison. La désignation, la référence, la quantité et la valeur des biens doivent correspondre ligne à ligne à ce qui est déclaré sur le Cerfa. Seuls les biens soumis à contrôle d'exportation doivent être repris sur le Cerfa. Les informations qui y sont portées doivent être parfaitement cohérentes avec les éléments déclarés sur la demande.
- **Autorisation d'exportation de l'ANSSI** (uniquement pour les biens relevant du régime de la cryptologie) en cours de validité ou récépissé de demande d'autorisation ANSSI en cours d'instruction. Pour les demandes dématérialisées, le n° de dossier ANSSI à 8 chiffres peut être porté en case 14 pour chaque bien.
- Un **KBIS** ou **LBIS** de moins de 3 mois pour un nouvel établissement ou suite à un changement de raison sociale) pour les demandes non dématérialisées.
- Une **enveloppe** pré-remplie à votre adresse et affranchie à 60g minimum pour les demandes non dématérialisées.

#### **Les documents importants**

- **CUF** (certificat d'utilisation finale ou End User Certificate).
- Fiche technique des biens, **documentation technique**, supports numériques.

### Documents supplémentaires spécifiques à fournir en fonction du régime douanier

- **10.00 (Exportation définitive)**
- **21.00 (Exportation temporaire** pour perfectionnement passif en cas de **retour après modification, ouvraison ou transformation**). La **durée demandée d'exportation temporaire**, inférieure ou égale à 36 mois, doit être indiquée en case 22. En lieu et place du CUF, il convient de fournir une **attestation de responsabilité** précisant que les biens sont exportés sous la responsabilité de l'exportateur et qu'ils seront intégralement réimportés en France à l'issue de la période d'exportation autorisée sur la licence. Pour les demandes non dématérialisées, cette attestation doit être un original. Pour les demandes dématérialisées, cet engagement peut être porté en case 22.
- **23.00 (Exportation temporaire**, généralement pour démonstration ou dans le cadre d'une prestation de service, retour du bien en l'état). Sélectionner « Licence non dématérialisée » en case 0. La **durée demandée d'exportation temporaire**, inférieure ou égale à 36 mois, doit être indiquée en case 22. En lieu et place du CUF, il convient de fournir une **attestation de responsabilité** précisant que les biens sont exportés sous la responsabilité de l'exportateur et qu'ils seront intégralement

Informations : <https://www.entreprises.gouv.fr/biens-double-usage/>

Questions administratives : [doublusage@finances.gouv.fr](mailto:doublusage@finances.gouv.fr)

Questions relatives à Egide : [egide\\_contact.dge@finances.gouv.fr](mailto:egide_contact.dge@finances.gouv.fr)

réimportés en France sans ouvraison ni modification à l'issue de la période d'exportation autorisée sur la licence. Pour les demandes non dématérialisées, cette attestation doit être un original. Pour les demandes dématérialisées, cet engagement peut être porté en case 22.

- **31. 51 (Réexportation suite à importation temporaire pour réparation).** La demande doit être accompagnée des **documents d'importation des biens à réexporter** et le cas échéant de la **licence d'exportation initiale**. Si la demande est déposée avant l'importation effective des biens en France, sélectionner « Licence non dématérialisée » en case 0 (pour les demandes dématérialisées) et porter en case 22 la mention : « Condition d'application : présentation des documents d'importation lors du dédouanement ». La licence délivrée sera un original à présenter en bureau de douane lors de l'exportation avec les documents d'importation pour garantir que le bien réexporté soit le même que le bien admis temporairement pour réparation.
- **31.71 (Réexportation en suite d'entrepôt).**

### Les licences « Annule et remplace »

- En cas d'erreur dans la demande ou de changement de périmètre de l'exportation sur une licence délivrée (ou en cas de perte pour une licence non dématérialisée), il convient de soumettre un nouveau dossier de demande complet. Les originaux de la licence à annuler et à remplacer doivent être joints au dossier. Le changement de périmètre d'une licence doit être expliqué et détaillé dans le courrier d'accompagnement. Pour une demande non dématérialisée, l'engagement doit être un original signé. Pour une demande dématérialisée, l'engagement peut être porté en case 22.
- La demande doit comprendre un engagement précisant que :
  - La licence à remplacer n'a pas été utilisée ou que la quantité demandée correspond au solde restant disponible, et ne sera plus utilisée.
  - La licence perdue ne sera pas utilisée et nous sera retournée lorsqu'elle sera retrouvée.

## INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE CERFA 10994\*04

### RAPPELS IMPORTANTS:

**Lorsque vous signez une demande, vous certifiez celle-ci sincère et véritable. En cas d'erreur, vous ne pourrez procéder à l'exportation autorisée. Il est de votre responsabilité de ne soumettre que des informations fiables. Tous les documents doivent présenter les mêmes informations.**

- Le CERFA 10994\*04 est téléchargeable sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_10994.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_10994.do) . La demande de licence est **un document officiel que vous certifiez sincère et véritable**. Elle doit être rédigée uniquement **en français** à l'exception des cases 5 « destinataire » et 10 « utilisateur final ». Les 3 exemplaires (1 « demande », exemplaire 2 « exportateur » et exemplaire 3 « licence » ainsi que le cas échéant les exemplaires 1, 2 et 3 bis) doivent être **rédigés de manière absolument identique**. Il doit être imprimé recto-verso.
- Les cases 1-5-10 le cas échéant-11-12-13-14-15-16-17-18-19-21-23 et 24 doivent être obligatoirement renseignées.

Informations : <https://www.entreprises.gouv.fr/biens-double-usage/>

Questions administratives : [doublusage@finances.gouv.fr](mailto:doublusage@finances.gouv.fr)

Questions relatives à Egide : [egide\\_contact.dge@finances.gouv.fr](mailto:egide_contact.dge@finances.gouv.fr)

- Aucune mention ni aucun cachet ne doivent figurer dans la case réservée à l'autorité de délivrance.

### **SAISIE DU CERFA 10994\*04**

- La case 1 « exportateur » doit mentionner le nom et l'adresse de l'exportateur au sens du règlement 428/2009 modifié et non le nom de la société qui effectue les opérations de dédouanement. Le n° d'EORI correspondant à l'établissement exportateur doit être renseigné
- La case 5 « destinataire » doit renseigner le nom, l'adresse, la ville et le pays du première adresse de livraison hors de France. La case 10 « utilisateur final » doit être renseignée si l'UF est différent du destinataire.
- Les cases 11 « État membre ou les biens sont ou seront situés » et 12 « État membre d'exportation prévisible » doivent indiquer un pays de l'Union Européenne. Dans l'hypothèse où la case 11 n'indique pas « France », il convient d'indiquer dans la case 22 « mentions supplémentaires » le nom et l'adresse du lieu où sont ou seront situés les biens afin qu'une consultation soit menée auprès des autorités du pays de l'Union concerné.
- La case 13 « Pays de destination finale » doit être mentionné en Français et correspondre au pays indiqué case 5 ou case 10 si l'utilisateur final est différent du destinataire. Il convient d'indiquer le code ISO ALPHA (ex : FR pour France, CH pour Suisse ...).
- La description des biens en case 14 et l'utilisation finale en case 19 doivent être rédigées en français.
- La case 14 doit indiquer la nature du bien (ex : centrifugeuse, serveur, routeur) avec sa référence technique. Il ne peut y être mentionné qu'un bien de même nature. S'il y a d'autres biens différents à porter sur la demande, utiliser le feuillet bis. Pour les biens de cryptologie, mentionner le numéro à 8 chiffres du dossier de demande d'autorisation d'exportation ANSSI du bien concerné.
- La case FS « feuillet supplémentaire » doit être remplie (0 s'il n'y a pas de feuillet supplémentaire, 1 s'il y a 1 formulaire bis, 2 pour des ter, etc.).
- La case 15 « code des marchandises » doit comporter 8 chiffres au minimum. Il appartient à l'opérateur de vérifier sur la nomenclature douanière ou de se rapprocher de son transitaire.
- La case 16 « N° de l'article de la liste de contrôle doit renseigner selon les cas le numéro complet de classement au titre du Règlement 428/2009 modifié, d'un Règlement de sanction, ou la mention correspondante à la mesure nationale pertinente (HELXXXX, ANTILAC, CATCHALL). Si une demande est soumise sur la base d'une « Catch-All », la lettre correspondante doit être jointe. Pour les demandes dématérialisée, il suffit de renseigner le numéro de courrier correspondant en case 22 ou en case 14.
- La case 17 mentionner le prix total en euro du produit figurant en case 14 (et non son prix unitaire) sans remise ni frais de port. Il s'agit de la valeur maximale autorisée pour l'exportation. En cas de conversion à partir d'une devise étrangère, il est prudent de prévoir une marge de fluctuation.
- La case 18 quantité doit préciser l'unité de mesure (pièces, lots, kilogramme, etc.). La nomenclature de référence est établie par les services douaniers.
- La case 19 doit mentionner à quoi va exactement servir le ou les biens (utilisation du bien et contexte, biens produits, etc.).
- La case 21 « Régime douanier » doit être complétée avec 4 chiffres.
- La case 22 doit préciser selon les cas : Adresse où sont visibles les biens dans l'État-membre de l'UE autre que la France renseigné en case 11, la durée de l'exportation temporaire, l'obligation de présentation des documents d'exportation lors du dédouanement pour une demande 31.51 anticipée, l'adresse de facturation si différente de l'adresse de livraison, le numéro de la lettre Attrape-tout.

Informations : <https://www.entreprises.gouv.fr/biens-double-usage/>

Questions administratives : [doublusage@finances.gouv.fr](mailto:doublusage@finances.gouv.fr)

Questions relatives à Egide : [egide\\_contact.dge@finances.gouv.fr](mailto:egide_contact.dge@finances.gouv.fr)

- Cocher le type de licence (individuelle, globale ou générale) en marge gauche du formulaire pour une demande non dématérialisée.

### **Le Certificat d'Utilisation Finale (CUF)**

Ce document doit être signé par l'utilisateur final des biens. Un CUF modifié par tout autre que son signataire n'est donc pas recevable.

Il vous est possible, afin de fluidifier vos relations commerciales et la gestion de vos demandes, de le pré-remplir, mais il convient de vous assurer qu'il puisse être lu et compris par le signataire. À cette fin, le modèle de CUF proposé sur le site internet du SBDU est bilingue anglais-français. Il vous est possible d'ajouter une langue supplémentaire sur ce document type, mais vous devez vous assurer que la traduction est en tout point fidèle aux engagements attendus.

#### **REMARQUES :**

- Le modèle de CUF est téléchargeable en ligne sur [https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\\_services/biens-double-usage/certificat-utilisation-finale.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/biens-double-usage/certificat-utilisation-finale.pdf).
- Le CUF peut être rédigé en français ou en anglais.

#### **Mentions obligatoires du CUF**

- Nom et adresse complète de l'établissement exportateur.
- Nom, adresse et pays du destinataire (première adresse de livraison dans un État tiers).
- Nom, adresse et pays de l'utilisateur final si celui-ci est différent de l'exportateur.
- Descriptif et références des produits exportés ainsi que leurs quantités.
- Utilisation finale des biens.
- Lieu et pays d'utilisation finale si différents.
- La case C.4 renseignant sur l'utilisation exclusivement civile ou non du bien doit être cochée.
- le CUF doit comporter le nom et la qualité du signataire, être daté, être signé **uniquement par l'utilisateur final des biens** et être revêtu **du cachet de l'entité utilisateur final**. Dans l'hypothèse où le cachet de la société n'est pas lisible (ex. : cachet de société rédigé dans un autre alphabet que le l'alphabet latin), l'exportateur doit s'engager dans la lettre de contexte à ce que le cachet soit bien celui de l'entité indiquée.

#### **Vérification du CERFA non dématérialisé à effectuer avant envoi au SBDU**

- Toutes les cases obligatoires sont correctement remplies et qu'elles sont saisies de manière identique sur les 3 exemplaires (Demande, Exportateur et Licence).
- Les 3 exemplaires (Demande, Exportateur et Licence) sont **imprimés recto/verso** (notice pour l'exemplaire 1 ou volet d'imputation douanière au dos des exemplaires 2 et 3).
- Les 3 exemplaires (Demande, Exportateur et Licence) du CERFA 10994\*04 comportent **le nom et la qualité du signataire**, la date de signature, la **signature originale** sur les 3 formulaires). Aucune photocopie ni signature électronique extérieure au système Egide ne sont acceptées.
- Les 3 exemplaires sont revêtus du cachet de l'établissement exportateur.

Informations : <https://www.entreprises.gouv.fr/biens-double-usage/>

Questions administratives : [doublusage@finances.gouv.fr](mailto:doublusage@finances.gouv.fr)

Questions relatives à Egide : [egide\\_contact.dge@finances.gouv.fr](mailto:egide_contact.dge@finances.gouv.fr)

## Récapitulatif des pièces à transmettre au SBDU

### Toutes demandes :

- Formulaire CERFA 1, 2 et 3 imprimés recto-verso
- Facture proforma
- Enveloppe pré-remplie affranchie > 60g pour les demandes non dématérialisées
- KBis pour les nouveaux établissements
- Documentation technique (sauf biens couverts par une autorisation ANSSI)

### Exportations définitives (10.00, 31.51, 31.71) :

- Certificat d'utilisation finale

### Exportations temporaires :

- Engagement de responsabilité

### Réexportations en suite de réparation (31.51) :

- Documents d'importation
- Licence initiale

### Demandes concernant des biens de cryptologie :

- Autorisation d'exportation de moyen de cryptologie ou réexpédié de demande en cours d'instruction

1 Exportateur		SIREN ou SIRET N°		2 Numéro de licence		3 Date limite de validité	
<b>DEMANDE</b>	Établissement exportateur, idem facture: Raison Sociale Adresse Ville EORI FRXXXXXXXXXXXXXX			4 Service à contacter <b>SERVICE DES BIENS À DOUBLE USAGE</b> (Tél : 01 79 84 34 10 / 01 79 84 34 19)			
	5 Destinataire Premier livré à l'étranger, idem facture: Raison sociale Adresse Ville Pays			6 Autorité de délivrance MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIIS) Service de l'industrie Service des biens à double usage (Service à compétence nationale) Boite Postale 80001 67, rue Barbès 94201 IVRY-SUR-SEINE			
	7 Représentant (si différent de l'exportateur) N° Si signataire différent de l'exportateur: Raison Sociale Adresse/Ville EORI FRXXXXXXXXXXXXXX			8 Pays d'origine (le cas échéant) facultatif		Code 	
			9 Pays de provenance (le cas échéant) facultatif		Code 		
N°1099404 <b>cerfa</b>	10 Utilisateur final (si différent du destinataire) Si différent du destinataire: Raison sociale Adresse Ville Pays			11 Etat membre (de l'UE) où les biens sont, ou seront, situés À renseigner		Code   X   X	
				12 Etat membre (de l'UE) d'exportation prévisible À renseigner		Code   X   X	
				13 Pays de destination finale À renseigner		Code   X   X	
14 Description des biens Premier bien, suivants sur bis; Description (français) Référence Id. facture Autres informations: N° autorisation ANSSI, n° CatchAll, conditionnement si nécessaire			F.S. 0	15 Code des marchandises XXXXXX		16 N° de l'article de la liste de contrôle   1   B   3   4   5   f   6	
17 Valeur et devise en EUROS XXXXX			18 Quantité X PI		19 Utilisation finale Quelle est la fonction du bien ? Quel est le but de son utilisation ?		
20 Date du contrat			21 Régime douanier XXXX		22 Mentions spéciales / Informations complémentaires et documents produits conformément au décret N°2001-1192 du 13 décembre 2001 modifié Si 21.00 ou 23.00, durée de l'exportation temporaire; si 31.51 sans IM-A: "Condition d'utilisation: présentation des documents d'importation lors du dédouanement"; Si Annule et remplace: "Annule et remplace FRI-XX-XXXX" (envoi des originaux avec nouvel FRI à recevabilité), si case 11 différent de France adresse des biens dans l'État membre.		
23 A votre connaissance, les biens en question sont-ils destinés, entièrement ou en partie, à être utilisés pour le développement, la production, le maniement, le fonctionnement, l'entretien, le stockage, la détection, l'identification ou la dissémination d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, ou pour le développement, la production, l'entretien ou le stockage de missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes ?			OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>		
24 Je soussigné (nom et qualité du signataire), Prénom NOM Fonction Cachet et SIGNATURE ORIGINALE Certifie sincères et véritables les énonciations portées sur la présente demande et déclare ne pas avoir déposé une demande similaire auprès d'une autre autorité de l'Union Européenne. Date, signature et cachet. Le 01/01/2019			TYPE DE LICENCE DEMANDEE : <input checked="" type="checkbox"/> INDIVIDUELLE				
Réservé à l'autorité de délivrance							

« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire »

Informations : <https://www.entreprises.gouv.fr/biens-double-usage/>

Questions administratives : [doublusage@finances.gouv.fr](mailto:doublusage@finances.gouv.fr)

Questions relatives à Egide : [egide\\_contact.dge@finances.gouv.fr](mailto:egide_contact.dge@finances.gouv.fr)